



PROFESSEUR DOCUMENTALISTE EN COLLEGE

De la pédagogie coopérative
à la responsabilité d'un CDI

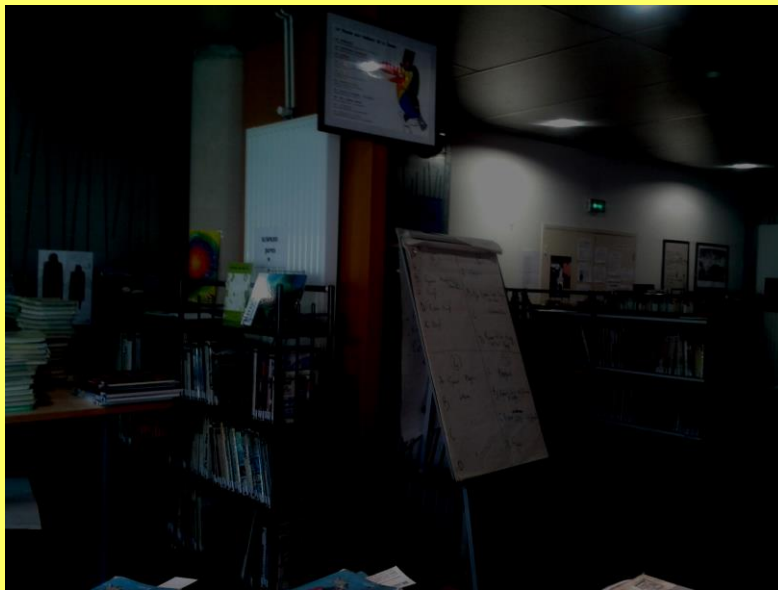
Présentation

.Qui sommes nous ?

.Sophie et Françoise

.D'où venons-nous ?

**.Parcours : premier puis
second degré**



Pourquoi nous avons accepté cette invitation ?

.Arguments entendus

.Pour témoigner de notre expérience et éclairer une fonction et les interactions possibles

.Arguments retenus :

.Nous ne sommes pas « exceptionnelles »...
(Tous les profs doc pourraient en faire autant)



Le professeur documentaliste, vecteur d'une pédagogie coopérative dans un établissement scolaire du second degré?



Rappels historiques et missions

Étendue des possibles

Freins conjoncturels

Perspectives et évolutions

Conclusion

Historique des CDI et missions des prof doc



[RPH CDI Montagnac](#)

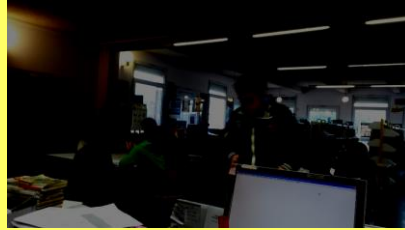


Les missions

- › Formation à la recherche documentaire
- › Participation à l'activité pédagogique de l'établissement
- › Responsabilité du centre de ressources documentaires
- › Ouverture de l'établissement, communication

Étendue des possibles

.La **pédagogie active**
au CDI



.L'accueil et la
gestion du CDI

.Les **partenariats**

.D'autres
exemples de
pratiques chez nos
collègues



.Les **initiatives** du prof
doc :

→ [Conseil CDI Sommières](#)

→ [Métier "Ambassadeurs"](#)



.La **politique**
documentaire

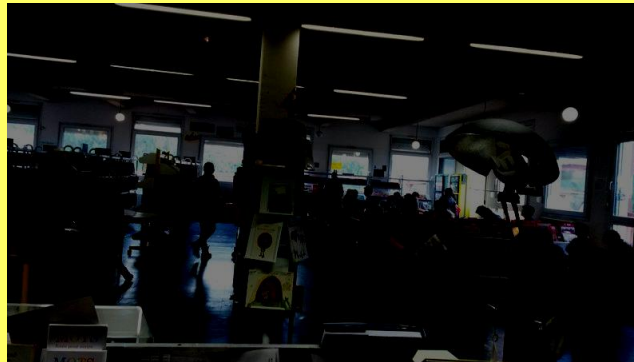
Freins conjoncturels

.Méconnaissance
des missions du
prof doc

.Des choix
nécessaires selon la
taille de
l'établissement

.Différences de
statuts et spécificités
disciplinaires

.L'EDT et les
contraintes
matérielles, spatiales
technologiques et
humaines



.Changement de
paradigme
professionnel :
du prof seul dans sa
classe au travail
collaboratif

Perspectives et évolutions

.Refondation de l'École



.Réforme du collège :

les EPI, EMC, EMI, AP ?

.Réforme du statut des enseignants

.Climat scolaire :
de l'expérience personnelle de la coopération à la reconnaissance institutionnelle

.Le défi internet,
une rupture technologique qui bouscule l'école, entre autres

.Réforme du lycée
et place du professeur documentaliste ?

Conclusions

.Nous avons trouvé une continuité logique entre le métier de professeur d'école puis celui de professeur documentaliste qui nous convient, un espace de liberté à structurer où la coopération a toute sa place.

•

.Au travers de formations et textes de cadrage, il semble que notre institution tend à reconsidérer favorablement les apports de l'éducation nouvelle et autres courants freinétiques. A suivre...